



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée assistante-greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 2 février 2026, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro RRU2-70-2025 intitulé : *Règlement de zonage numéro RRU2 2012 aux fins d'autoriser les parcs et espaces verts dans les zones A-125, A-133 et A-134.*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 12 février 2026, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13 février 2026.

Mélanie Messier, assistante-greffière